



11451 Cameron Rd
Inkerman, ON
K0E 1J0

Téléphone: 613-989-3000
Fax: 613-989-3838
Email:janetM@hendrickagrifoods.com

Date du Contrat:

Accord de production de soya destine à l'exportation

Ferme: Producteur: Rue/ Casier Postal: Ville/Village/Prov: Code Postal:		Téléphone: Fax: Cellulaire: Email:	
---	--	---	--

Variété:

Année de culture:

Contrat ID # :

Quantité: _____

Tonnes (quantité spécifiée +/- 5 MT)

Acres (toute la production pour les acres spécifiés)

Mois de CBOT:

Base:

Prime:

Mois de livraison:

Notes

le paiement sera fait après que les obligations de cultivateur ont été rencontrées (par exemple: le record de culture)

Termes additionnels:

Fixation de prix :

- Établit en appelant l'office pendant les heures régulières du marché de Chicago (10h30 à 14h15).
- Les prix des soyas doivent être fixés au plus tard le dernier jour ouvrable du mois d'avant le mois alloué de CBOT. (C'est à dire si CBOT de janvier 2010 choisi, le contrat finira le 31 décembre; si CBOT choisi de mars 2010, fin du contrat le 26 février)
- Le mois commercial peut être mis à jour une fois, pour des frais égaux à la différence de CBOT entre les mois commerciaux +\$0.025. (Les frais seront calculés à l'ouverture des marchés sur le dernier jour ouvrable avant le mois alloué de CBOT).
- Les soyas dont les prix ont été accordés sont à livrés à Hendrick AgriFoods ou à un autre dépôt désigné.

Entreposage :

- Pour les soyas conservés sur la ferme, il y aura un paiement d'entrepasage au producteur de \$2/MT/mois du 1 novembre jusqu'à la livraison.
- Pour les soyas conservés par Hendrick AgriFoods, une réception d'entrepasage de grain sera publiée et il y aura un prix d'entrepasage chargé au producteur de \$2/MT/mois pour les soyas n'ayant pas encore de prix fixés.

Les obligations du producteur et spécifications de production IP:

- Le certificat OGM et la feuille de renseignements complets de Culture doivent être signés. (Les formules sont fournies par Hendrick Seeds)
- Semer de la semence certifiée et garder une (les) étiquette (s) pour la vérification.
- Éviter de planter la semence de soya dans un champ qui a été utilisé pour la production de graine de soja RR ou haricots de consommation humaine l'année précédente.
- Utiliser de bonnes pratiques agronomiques dans le fait de planter et de contrôler les mauvaises herbes dans ces champs de soya et enlever tout le grain de maïs volontaire, la morelle noire, ou d'autres sortes de cultures étrangères.
- Nettoyer tous les équipements de semis, de récolte, de transfert et tout l'équipement d'entrepasage avant l'utilisation de celui-ci.
- Maintenir les soyas récoltés à un niveau d'humidité entre 13 et 14 %. Les soyas qui doivent être séchés devraient l'être en utilisant l'aération naturelle.
- Fournir l'échantillon de référence de soya conservés sur la ferme avant la livraison.
- Accomplir un "Serment attestant que le Camion est propre" pour chaque chargement de soyas livré. (La formule est fournie par Hendrick Seeds)
- Aviser Hendrick Seeds de toutes les obligations financières exceptionnelles ou des droits de rétention contre la récolte livrée (c'est-à-dire. Prêts d'ACC)

Obligations de l'acheteur (Processeur) :

- Évaluer chaque chargement pour la contamination GMO et les traits de qualité d'aliments de base.
- L'édition du paiement dans 10 jours ouvrables suivant la livraison de soya ayant un prix déjà fixé.
- L'édition du paiement au cours de 24 heures pour les soyas qui auront un prix fixé, alors que les soyas sont déjà entreposés chez Hendrick AgriFoods.
- L'édition de la réception d'entrepasage pour les soyas qui sont livrés et avec aucun prix fixé
- Déduire les frais OSGMB comme exigé.
- Déduisent des paiements de prêt d'ACC des règlements comme exigé.

En signant ce contrat, le cultivateur accepte de produire des graines de soja exempt d'OGM, avec de la semence certifiée dans une manière constante en accord avec Hendrick Seeds et d'ensemencer selon le programme IP, en incluant le fait de planter, le fait de récolter, le fait de transférer et le fait de conserver des soyas **séparés d'autres variétés**. Il est aussi compris que la production des acres contractées est destinée pour la consommation humaine et que le cultivateur utilisera de bonnes pratiques agronomiques qui n'entraveront pas la capacité d'utiliser le produit pour de la consommation humaine.

** Une copie du Manuel IP de Hendrick Seeds est disponible sur demande.

PRODUCTEUR

PROCESSEUR

DATE

DATE